

RAPPORT N° 00/1-10
au Conseil Municipal

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

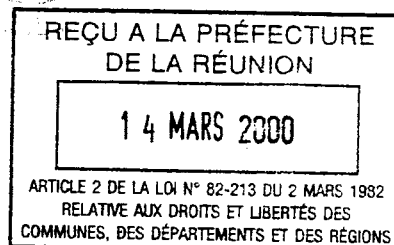


Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à la création, à l'élargissement ou au redressement desdites voies.

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants concernant les parcelles répertoriées en annexe ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/1-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 3 mars 2000**

OBJET

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/1-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Aménagement ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition, dans la limite de 10 % de la superficie des terrains faisant l'objet d'un permis de construire mentionnés en annexe, concernés par la création, l'élargissement ou le redressement de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs et intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

ARTICLE 2

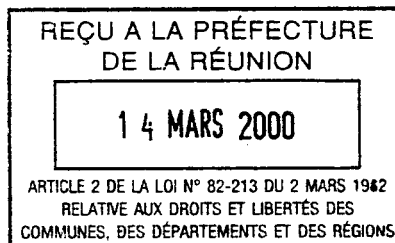
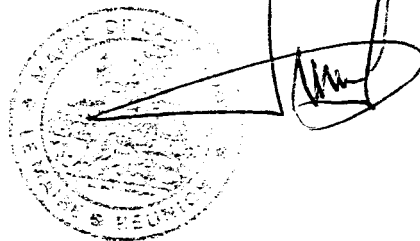
Dispense le Maire, le cas échéant, de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges pouvant grever ces terrains.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation, en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 Mars 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

1/2

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
AH 40	43 Quai Est 97400 SAINT-DENIS	Pierre CHOUKROUN
AN 50	6 Rue Magallon 97400 SAINT-DENIS	Gérard BIALADE
AP 143	318 Rue Maréchal Leclerc 97400 SAINT-DENIS	SCI LES CYPRES- LECLERC
AS 20	47 Rue Ruisseau des Noirs La Providence 97400 SAINT-DENIS	René RETOURNAT
AY 77-78	2 Allée des Etudiants 97400 SAINT-DENIS	Association Diocésaine de Saint-Denis
AZ 308	1 Rue des Papangues 97490 SAINTE-CLOTILDE	Abdool Baseer BADULLA
BE 301- 302-641- 643	Angle Avenue Leconte Delisle Rue Desbassyns 97490 SAINTE-CLOTILDE	SODIAC
BH 99	Résidence Jorre 87 Chemin Tessan 97490 SAINTE-CLOTILDE	Christian GASTON
BZ 1132	10 Chemin Macé 97417 Montagne	Hone CHANE-IM
CT 615	Lotissement Le Jardin des Palmistes Route du Piton Bois-de-Nêfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	SPAG DEVELOPPEMENT
CT 857	2 Allée des Pluies D'or 97490 BOIS-DE-NEFLES	Jacques HOARAU
CY 254	104 Chemin des Fougères La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jules Bernard BEGUE
DR 27	Rue Jean Bertho et Jean de Villèle 97490 SAINTE-CLOTILDE	SIDR
DS 317	Rue des Goyaves 97490 SAINTE-CLOTILDE	Bernard PADAVATAN
ES 103	5 Rue des Canaris Saint-François 974000 SAINT-DENIS	Joëlle HEDO
HB 208	32, Rue des Poivriers Montgaillard 97400 SAINT-DENIS	Annie Claude AH-KOW

**ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS
POUR CREATION, ELARGISSEMENT OU REDRESSEMENT
DE VOIES PUBLIQUES**

2 / 2

Références cadastrales	Situations	Propriétaires
HD 21	129 Chemin Finette 97490 SAINTE-CLOTILDE	Pascal ATCHAMA-SOURAMA
HI 348-349	244 Route du Bois-de-Nèfles 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie-Line BAILLIF
HO 129	Chemin Léone Boyer Moufia 97490 SAINTE-CLOTILDE	Marie Christine MOREL
HX 61	33 Chemin Forestier 97490 SAINTE-CLOTILDE	Josiane JEAN-MARIE- SAUTRON
IE 233	75 Chemin Bois-Rouge La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Johny POSSAMY
IE 274	20 Chemin du Milieu La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Robert LAN-NANG-FAN
IN 188	Chemin des Bougainvillées La Bretagne 97490 SAINTE-CLOTILDE	Jean-Max FONTAINE

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 3 mars 2000
et annexé à la Délibération n° 00/1-10

LE MAIRE
Michel TAMAYA

